

## **DEMANDE DE SECOND LIVRET DE FAMILLE**

(Décret du 1er juin 2006, arrêté du 1er juin 2006 modifié)

### **Etat-civil**

Tél. 02.99.76.70.01

Courriel : [accueil@saintmherve.fr](mailto:accueil@saintmherve.fr)

Je soussigné(e) (Nom de naissance + nom d'usage éventuel) .....

.....

Domicilié(e) .....

.....

.....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Sollicite la délivrance d'un second livret de famille, établi conformément à la notice, pour le motif suivant :

- Perte, vol ou destruction du 1<sup>er</sup> livret ;
- Changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes dont l'acte figure sur le livret (sous réserve de la restitution du 1<sup>er</sup> livret)
- Divorce ou séparation (justifiée par la production d'une décision judiciaire ou d'une convention homologuée)
- .....

Je certifie que les renseignements indiqués ci-dessus et dans la notice sont exacts et complets.

A Saint M'Hervé, le .....

<b>Remise du livret au demandeur</b>
Convoqué le :
Livret remis le :
Signature du demandeur

Voir notice au verso 

## NOTICE A REMPLIR LORS DE LA DEMANDE D'UN SECOND LIVRET

Mariage contracté à la mairie de .....

Le .....

**Epoux ou Père**

**Epouse ou Mère**

Nom.....

Nom .....

Prénom.....

Prénom.....

Né le .....

Né le .....

A .....

A .....

Décédé le .....

Décédé le .....

A.....

A.....

### Enfants

**NOM et prénom**

**Date et lieu de naissance**

**Décès**

1.....

.....

.....

2.....

.....

.....

3.....

.....

.....

4.....

.....

.....

5.....

.....

.....

Nota : Le livret de famille est constitué de la réunion des extraits des actes de mariage ou de naissances et éventuellement de décès des parents et des actes de naissance des enfants et, le cas échéant, des actes de décès des enfants mineurs ainsi que de la mention de tous actes ou jugements ayant une incidence sur l'état civil des personnes considérées. L'usage d'un livret incomplet ou devenu inexact à la suite de changements intervenus engage la responsabilité des époux ou parents qui sont passibles de poursuites pénales.

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le 25 mai 2018. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la commune de Saint M'Hervé, dont le maire est responsable de traitement. Ces données sont nécessaires pour le **traitement de l'état civil et de l'identité des personnes**. La base légale du traitement est **l'obligation légale**.

Les données collectées sont communiquées aux **agents des services administratifs** ainsi que dans les **mairies** où vous avez effectué des démarches concernant votre état civil ou votre situation familiale (mariage, naissance, reconnaissance d'un enfant, etc.).

Les données sont conservées **pendant 1 an** puis détruites.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, vous opposer ou exercer votre droit à la limitation du traitement en vous adressant au référent RGPD de la Mairie de Saint M'Hervé, soit par courrier (Mairie de Saint M'Hervé – 1 rue d'Ernée – 35500 SAINT M'HERVÉ) ou par courriel ([rgpd@saintmherve.fr](mailto:rgpd@saintmherve.fr)). Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou [dgd@cdg35.fr](mailto:dgd@cdg35.fr).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.